

## **Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique**

**Projet de décret modifiant les décrets relatifs aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires, aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 juin 2023 relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid**

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 25 novembre 2025 du projet de texte susmentionné ;

Vu la consultation du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 9 décembre 2025 ;

En introduction, l'administration indique que le projet de décret prévoit :

- De décaler la date d'entrée en vigueur du décret BACS pour le seuil de 70 kW pour les bâtiments existants du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 1<sup>er</sup> janvier 2030 en conformité avec la directive sur la performance énergétique des bâtiments.
- De décaler l'obligation d'installation de thermostats dans les bâtiments existants du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 1<sup>er</sup> janvier 2030.
- De décaler l'obligation de calorifugeage des réseaux de distribution de chaud ou de froid pour les bâtiments existants du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 1<sup>er</sup> janvier 2030.

De plus, l'administration indique que le projet d'arrêté associé est pris pour la mise en cohérence des dates d'entrée en vigueur des dispositions des articles R. 241-6 et R. 241-31-1 du code de l'énergie, telles que modifiées par le projet de décret présenté.

Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

Une partie des membres du Conseil fait part de son incompréhension quant au report de l'échéance d'obligation d'installation d'un système de régulation du chauffage par pièce dans les bâtiments existants. L'entrée en vigueur de cette mesure permettrait d'optimiser la gestion du chauffage et donc aurait un impact direct sur les factures d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.

Certains membres rappellent que ce texte a été publié en 2023 et que les acteurs de la construction se sont mobilisés et sont prêts pour répondre à ces besoins dans un contexte économique difficile.

Après délibération et vote de ses membres sur le projet de décret modifiant les décrets relatifs aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires, aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid et le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 juin 2023 relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid, **le Conseil émet un avis défavorable.** Le Conseil estime que ce report envoie un signal négatif quant à la mise en œuvre de la politique de transition écologique.

**Votes :**

**CONTRE :** Brigitte VU / FFB / UNSFA / UNTE / USFA / AIMCC / CAPEB / F SCOPBTP / SYNASAV / FFMI / UICB / FIEEC

**POUR :** USH / ADI / FFB PH

**Abstention :** FILIANCE / UFC

Christophe CARESCHE

Le 9 décembre 2025,



Président du Conseil supérieur de la construction  
et de l'efficacité énergétique